Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Assurance Dommage ouvrage

Par Gooner100

Bonjour,
Nous avons besoin de remplacer une terrasse à l'extérieur de notre maison et de faire quelques réparations à la façade de notre maison en raison de l'eau de pluie qui s'infiltre derrière le crepi. Nous avons demandé à une entreprise de faire les réparations pour nous et ils ont une assurance décennale. Devons-nous également souscrire une assurance dommage ouvrage ? La valeur du travail est d'environ 30 000 euros.
Merci davance et Cordialement

Par chaber

bonjour

Une assurance Dommages Ouvrage selon la loi Spinetta doit normalement être souscrite obligatoirement par le maître d'ouvrage (vous-même) mais il n'y a pas de sanction pénale si vous ne la souscrivez pas en temps que particulier

L'avantage de cette assurance est que le sinistre doit être réglé dans les 6 mois. (surtout s'il y a plusieurs entreprises intervenantes. La recherche de responsabilité se faisant après indemnisation)